AVIS DE COURSE

BISCARROSSE MICRO
Etape Tour de France MICRO BISCARROSSE

YACHT CLUB ISPE-BISCARROSSE
5A
Samedi 08 et Dimanche 09 juin 2024
Lac Nord Biscarrosse
5366 route des lacs 40600 BISCARROSSE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs
De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !
1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc…).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression. Aucun nettoyage n'est autorisé en dehors d'une aire de carénage
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :
1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
1.2. les règlements fédéraux
1.3. les règles de la classe Micro et OSIRIS
1.4. Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1. Les IC seront disponibles après 20h le 7 juin 2024 sur le site : www.ycib.fr
2.2. Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3. COMMUNICATION

3.1. Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site : www.ycib.fr et sur le groupe WhatsApp « TDF MICRO BISCARROSSE ».
3.2. [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de la dernière course du jour sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

TDF MICRO BISCARROSSE
Groupe WhatsApp

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
ENGIE
PARTENAIRES MAJEURS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux du système à handicap MIC et Osiris
4.2. Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1. Pour les concurrents :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b. Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2. Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site www.ycib.fr jusqu'au 30 mai 2024.
4.4. Les bateaux règleront le montant de l'inscription par virement ou sur place par chèque :
Montant : Par bateau non membre du YCIB 30€ comprenant les frais de grutages de mise à l'eau.
4.5. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
4.6. Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : les frais d'inscription seront de 40€ par bateau non membre du YCIB après le 30 mai, ces frais d'inscription comprennent les grutages du bateau.
4.7. Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : Sans objet.

5. DROITS A PAYER

5.1. Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 30/05/2024	Droits après le 30/05/2024
MICRO	*30 € par bateau extérieur au club*	*40 € par bateau extérieur au club*

5.2. Autres frais : participation au buffet du samedi soir par réservation obligatoire à la pré-inscription sur le site du YCIB : adulte 20 €, enfant - 15 ans 10€.

6. PUBLICITE

6.1. [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

~~7. NC~~

8. PROGRAMME

8.1. Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 08 juin 2024	*9 h*	*11 h*

8.2 Les grutages, compris dans les frais d'inscription, seront assurés le vendredi 7 juin à partir de 10h. L'ordre de grutage de sortie de l'eau le dimanche en fin d'après-midi sera établi en fonction de la distance retour à parcourir.

8.2. Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : À TOUT MOMENT
Jour et date : du samedi 08/06/2024 à 12h au dimanche 09/06/2024 suivant l'heure limite de dépôt des demandes d'instruction du jour affichée sur le tableau officiel.

Chaque membre d'équipage devra porter en permanence sur l'eau un équipement individuel de flottabilité.

8.3. Jours de course et horaires :

Date	Toutes classes	Heure du 1er signal d'avertissement
Samedi 08 juin	Courses à suivre	14 h
Dimanche 09 juin	Courses à suivre	10 h

8.4. Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h

9. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
9.2. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
9.3. L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré :
- pour tous les bateaux inscrit en OSIRIS en application des règles en vigueur sur le plan d'eau (Liste en mairie et sur le site de celle-ci)
- pour les micros : suivant liste du matériel obligatoire (jauge micro en vigueur)

~~10. NC~~

11. LIEU

L'Annexe à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.
RAPPEL : la zone des 300 m est interdite à la navigation

12. LES PARCOURS

12.1 Les parcours à effectuer seront de type construit ou côtier.
12.2 Temps cible : 40 min

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
14.1. Nombre de course retenues
a. Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b. Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c. Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance pour les parcours côtier et selon le système temps sur temps pour les parcours construits.

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *une flamme rose.*

~~16. NC~~

17. EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19. PROTECTION DES DONNÉES

19.1. **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2. **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Un Trophée au premier concurrent OSIRIS toutes classes
- Un Trophée au premier concurrent MICRO série Régates *
- Un Trophée au premier concurrent MICRO série Croiseurs *
- Un Trophée au premier concurrent MICRO série Vintages * **

*Les classements MICRO sont calculés en temps réels.

**Sont considérés comme Vintages les MICRO conçus et/ou construits avant 1999. Les Flyers et les Neptunes 5.50 entrent dans les classements MICRO série Régates ou Croiseurs en fonction de leur jauge.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *Bruno DOSSAT, secrétaire du YCIB au 06.07.11.69.31 ou bruno.dossat@gmail.com*

ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

HEBERGEMENT

Informations concernant l'hébergement et les campings.
Office du Tourisme – Bisca Grands Lacs : Tel 05 58 78 20 96
Site www.biscagrandslacs.com

Hôtels et gîtes à proximité :
- Aire naturelle de camping Loriot 05 58 78 77 96
- Le Grand Hôtel de la Plage 05 58 82 74 00 Biscarrosse Plage
- Nombreuses solutions possibles en cette saison en location chez les particuliers type airbnb ou autre.

SCHIPCHANDLERS

Les possibilités de réparation des bateaux et voiles ainsi que les shipchandlers.

- SOS Nautic 09 74 56 82 60
- NAUTIC TECHNIC 05 58 78 78 81
- ATLANTIQUE BOIS COMPOSITE A.B.C. 06 37 88 67 46
- ESPACE NAUTIC 05 58 09 85 00
- LA MAFRAGUE SERVICES 78 Allée de Checot, 40600, Biscarrosse

FESTIVITES

Participation au buffet du samedi soir par réservation obligatoire à la pré-inscription sur le site du YCIB : adulte 20 €, enfant - 15 ans 10€.

ALENTOURS



ANNEXE ZONE DE COURSE

